

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2023 PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Présents : 9 - Bonnéry Alain, maire ; Claras Jean-Luc, adjoint ; Mmes Campillo Ludivine, Dassé Christiane, Emidio Suzel, Micheau Maryse ; MM. Candille Gérard, Jaulens Francis, Voisin Patrick.

Absents excusés : Conte Eric, Graïa Richard.

Procurations : Graïa Richard à Gérard Candille ; Conte Eric à Ludivine Campillo.

Secrétaire de séance : Dassé Christiane.

Public : 3 personnes.

La séance est ouverte à 18h15 par le maire qui préside.

Avant le début des travaux, le maire présente au conseil municipal Mme Florence Fernandez, secrétaire de mairie. Elle remplacera Mme Marcelle Salavy qui fait valoir ses droits à la retraite. Un petit échange a lieu entre Mme Fernandez et les conseillers qui lui souhaitent la bienvenue.

Le procès verbal de la séance du 22 Novembre 2022 du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

- **Délibération N°1 : tarif des repas de la cantine scolaire.** Suite à la hausse des tarifs pratiqués par le fournisseur, le prix de revient du repas passe de 3,95€ TTC à 4,06€ TTC. Le maire propose de porter le prix du repas à 4,10€ TTC pour les familles.
Adopté à l'unanimité des présents et représentés.
- **Délibération N°2: organisation du transport scolaire.** Le règlement régional du transport scolaire prévoit une obligation d'accompagnement des enfants du départ jusqu'à l'établissement scolaire pour tout véhicule de transport en commun ayant en charge au moins 4 enfants de maternelle. Le maire informe le conseil qu'après discussion avec la mairie de Puivert, celle-ci assure l'accompagnement le matin de Nébias à Puivert, et celle de Nébias assure l'accompagnement le soir de Puivert à Nébias. Pour cette dernière partie, c'est Mme Conte, employée municipale, qui est chargée de l'accompagnement. Le maire propose au conseil d'approuver la convention de partenariat avec la Région Occitanie.
Adopté à l'unanimité des présents et représentés.
- **Délibération N°3 : gestion de la forêt communale.** L'Office National des Forêts a élaboré un projet d'aménagement de la forêt communale de Nébias valable à compter de 2023. Ce projet comprend un ensemble d'analyses sur le comportement de la forêt, la définition d'objectifs à lui assigner, et un programme d'actions souhaitables sur le moyen et long terme. Chaque année, l'ONF proposera un programme de travaux et de coupes conformes à ce projet d'aménagement. Le maire propose d'approuver ce projet.
Adopté à l'unanimité des présents et représentés.
- **Délibération N°4 : règlement de la garderie et de la cantine scolaires.** Le maire propose d'adopter le projet de règlement de la cantine et de la garderie qui devra être signé par les parents et les enfants et remis au secrétariat de mairie. Ce règlement sera accompagné d'une charte de savoir-vivre et du respect mutuel. La discussion permet d'amender légèrement ce projet qui est ensuite soumis au vote.
 - *Adopté à l'unanimité des présents et représentés.*

AUTRES QUESTIONS DEBATTUES.

- **Infraction au code de l'urbanisme.** Le maire rappelle que les propriétaires de la parcelle Z98, au lieu dit « Sous les roches », ont implanté des structures permanentes sur un terrain qui n'est pas en zone constructible ; en effet la partie Est de la parcelle est en zone agricole et la partie Ouest en zone naturelle. Toute construction y est donc interdite. Après une mise en demeure et un délai qui expirait le 15 Décembre 2022, il a été constaté que les structures sont toujours présentes. Le maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de dresser procès-verbal et de transmettre le dossier au Procureur de la République.
 - **Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**
- **Subventions :** le maire informe le conseil qu'il a adressé une lettre de protestation au Ministre de l'Education. En effet, si la subvention du département a été accordée, la subvention de l'Etat demandée pour les travaux de démolition du préau de l'école a été refusée au motif que ces travaux ont été effectués avant que la commission ad hoc donne son avis. Or cette commission s'est réunie dernièrement ; on ne pouvait pas attendre, le toit du préau menaçant de s'écrouler et mettant en jeu la sécurité des élèves et du personnel. Le maire précise qu'il n'attend pas de changement de la décision mais qu'il a informé le Ministre pour lui donner connaissance de l'absurdité d'une telle décision.
- **Voeux de la municipalité :** le maire rappelle que les élus de la commune présenteront leurs vœux traditionnels à la population le Samedi 21 Janvier.
- **Achat de matériel :** M. Jean-Luc Claras rappelle quant à lui que la mairie doit se doter d'une tondeuse performante et d'un matériel multiusages électrique (ce dernier permettant des travaux estivaux ne produisant pas de bruit). Il rappelle aussi que la voiture de la mairie est en fin de vie et que la panne grave menace à tout moment.
- **Multiservice :** Mme Ludivine Campillo fait remarquer que le multiservice semble proposer la location de chambres. Le maire informe qu'il a eu une discussion avec la gérante et lui a rappelé les termes du bail : « *les locaux...devront être consacrés par le preneur à l'exploitation de son activité de café – restaurant, épicerie, dépôt de pain et dépôt de presse à l'exclusion de toute autre même temporairement* ». Le maire ajoute qu'il a aussi rappelé une autre précision du bail : « *Le preneur ne pourra rien faire qui puisse nuire à la tranquillité de l'immeuble ou à celle des voisins ou occupants.* »
- **Ecole :** Mme Campillo signale que voilà quelques jours, la serrure du portail de la cour de l'école est restée bloquée un long moment. Le maire note que cette réparation aura lieu en même temps que la peinture du dit portail.
- **Numérotation des rues :** Mme Campillo demande où on en est de la mise à jour de la numérotation des immeubles de toutes les rues, indispensable avant les travaux pour le déploiement de la fibre. Le conseil prendra les dispositions pour que ce travail soit fait rapidement.

Après avoir clos les débats, le maire demande aux personnes présentes dans le public de s'exprimer si elles le désirent.

Bassin de l'église : M. Pardo demande où on en est du projet de le remettre en eau. M. Patrick Voisin répond qu'il a pris les renseignements nécessaires mais que la prévision de dépense est très importante. Il va reprendre le dossier avec le maire afin de voir comment il est possible de réduire le coût.

La séance est levée à 19h45.

**Fait à Nébias le 14 Janvier 2023.
Vu, le maire, Alain Bonnéry.**